

DELIBERATION N°2020-21_09
de la Commission de la formation et de la vie universitaire
de l'université de Franche-Comté

Séance du Mardi 22 septembre 2020

11. Modalités de contrôle des connaissances et des compétences (M3C) toutes formations 2020-2021

La délibération étant présentée pour décision.

| | |
|--|--|
| Effectif statutaire : 40 Membres en exercice : 35 Quorum : 18 Membres présents : 13 Membres représentés : 09 Total : 22 | Refus de vote : 0 Abstention(s) : 0 Suffrages exprimés : 22 Pour : 22 Contre : 0 |
|--|--|

Les membres présents et représentés de la commission de la formation et de la vie universitaire de l'université de Franche-Comté après en avoir délibéré, approuvent les modalités de contrôle des connaissances et des compétences (M3C) toutes formations (hors enseignement à distance) 2020-2021 présentées en séance.

Besançon, le 23 septembre 2020
Pour le président et par délégation
La Directrice Générale des Services

Rabia DEGACHI

Annexes / pièces jointes :

Annexes 8 : Tableaux relatifs aux modalités de contrôle des connaissances et des compétences 2020-2021 présentés en séance.

Les annexes de la présente délibération de la commission de la formation et de la vie universitaire sont disponibles à l'adresse suivante :

<https://www.univ-fcomte.fr/m3c-et-calendriers#.YAf51ufjJPY>

Les modalités de contrôle des connaissances et des compétences sont accessibles de manière distincte pour chaque composante.

